

Le Burundi en retard dans le respect de la propriété intellectuelle

@rib News, 26/04/2014 â€“ Source XinhuaLe Burundi est encore Ã l'Ãtat embryonnaire au niveau du respect de la propriÃtÃ intellectuelle, estime samedi M. Donatien Niyungeko, directeur de l'Office Burundais des Droits d'Auteur et des Droits Voisins (OBDA), Ã l'occasion de la JournÃe mondiale de la propriÃtÃ intellectuelle.M. Niyungeko a prÃcisÃ que ce dÃ trouve particuliÃrement au niveau de la propriÃtÃ littÃraire et artistique.

Le fait que de nombreuses annÃes se sont ÃcoulÃes sans que le Burundi soit dotÃ d'une structure juridique pour la protection d'auteur a contribuÃ Ã renforcer un sentiment de frustration et de rÃsignation chez bon nombre d'artistes burundais, a-t-il indiquÃ.M. Niyungeko a dÃplorÃ par ailleurs la persistance de la problÃmatique de piraterie artistique."Je ne dirais pas que ce problÃme est dÃjÃ maÃtrisÃ actuellement, parce que l'institution de protection du droit d'auteur au Burundi est de crÃation rÃcente", a affirmÃ M. Niyungeko, en soulignant que l'OBDA n'a vu le jour qu'au 17 septembre 2011.Pour remÃdier Ã cette situation, a-t-il notÃ, l'OBDA a inscrit prioritairement Ã son agenda 2014 la sensibilisation des usagers des Åuvres artistiques sur les droits violÃs notamment Ã travers l'exploitation gratuite de ces derniÃres et le phÃnomÃne de piratage.